

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023



INTRODUCTION

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- ① L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal, et de les discuter, les grandes orientations du prochain budget.
- ② La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement.



Rapport d'orientation budgétaire 2023

- La présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière.
- La présentation des éléments relatifs à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution permettant de qualifier le projet du budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

Le décret prévoit également que le présent rapport soit mis à disposition du public par tous moyens dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

- ③ L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :
 - Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).
 - Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.
- ④ Comme toute délibération qui amène le Conseil municipal à prendre acte, le Débat d'Orientation Budgétaire donne lieu à un vote.



SOMMAIRE

1. Le contexte macro-économique
2. Loi de Finances pour 2023
3. Les grandes orientations budgétaires
 1. Les recettes de fonctionnement
 2. Les dépenses de fonctionnement
 3. L'évolution de la masse salariale
4. La structure et l'évolution de la dette
5. La politique d'investissement



Le contexte macro-économique

Un contexte économique et géopolitique
sans précédent pour les finances locales

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022

▲ Reprise de l'économie post-Covid

- ▲ Des pénuries et des problèmes d'approvisionnement mettent en difficulté de nombreux secteurs
- ▲ Faisant apparaître des tensions inflationnistes
- ▲ Chine : maintien toute l'année 2022 d'une politique « zéro Covid ».

▲ Guerre en Ukraine

- ▲ Un conflit qui se prolonge depuis le 24 février 2022, date de l'invasion du Donbass
- ▲ Conséquences économiques indirectes :
 - ▲ Crise énergétique en Europe
 - ▲ Pénurie sur l'approvisionnement de certaines denrées alimentaires

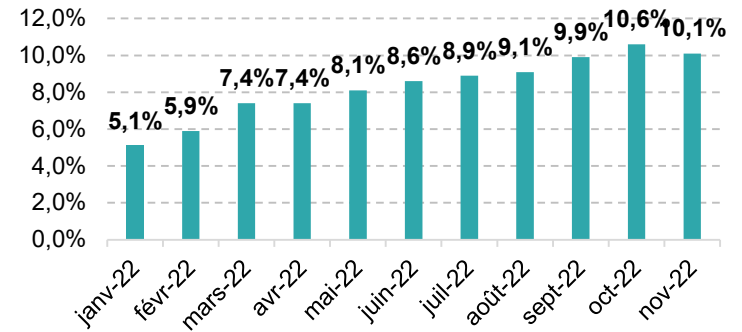
▲ Inflation record en 2022

- ▲ Causes : de mauvaises récoltes en début d'année 2022 et les deux points précédents ;
- ▲ Une inflation annuelle qui s'établit en novembre à 10,1% dans la zone euro et 6,2% en France.

▲ Rigueur monétaire initiée en conséquence

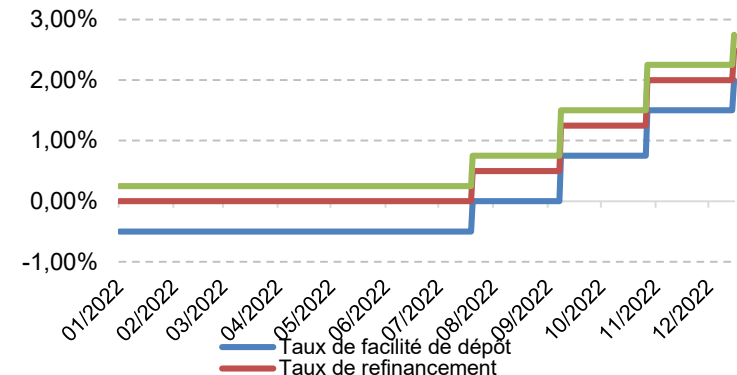
- ▲ Arrêt des programmes de rachat d'actifs ;
- ▲ La FED (US) a relevé 7 fois ses taux en 2022 pour atteindre la fourchette de 4,25%-4,50% ;
- ▲ La BCE a augmenté 4 fois ses taux en 2022 pour atteindre de 2% à 2,75%

Evolution des taux d'inflation européen en 2022



Source : Eurostat

Evolution des taux directeurs de la BCE



Source : Finance Active

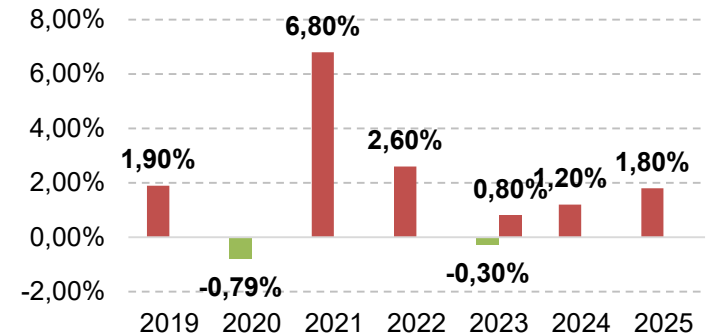


FRANCE : CROISSANCE ET INFLATION ATTENDUES POUR LES ANNEES A VENIR

Les perspectives de croissance revues à la baisse pour 2023

- ▲ Ralentissement de la croissance en 2022 : +2,6% contre +6,8% en 2021. L'inflation a pesé sur la consommation des ménages et sur la capacité à investir des entreprises
- ▲ La Banque de France prévoit une croissance en 2023 entre - 0,30% et +0,80%.
- ▲ Les prévisions de croissance pour 2024 ont été revues à la baisse à 1,20%. Cela est due à la remontée des taux d'intérêt plus élevée que prévue, une inflation plus prononcée et enfin à la baisse de la demande des acteurs économiques.

Taux de croissance annuelle France

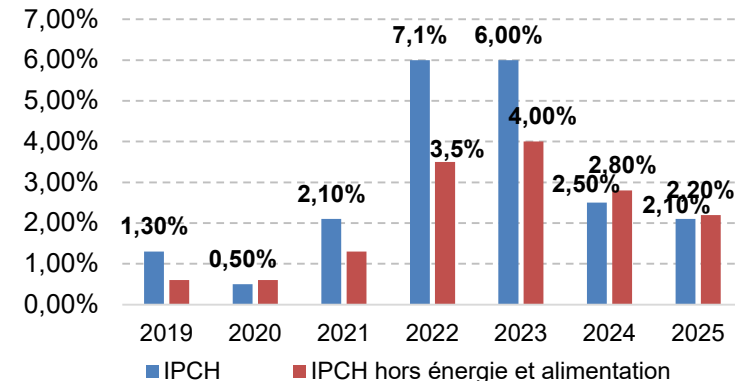


Source : Banque de France

L'inflation attendue en 2023

- ▲ Estimée, en moyenne, de 5% à 6% pour 2023 en France et 8,5 % pour la zone Euro
- ▲ L'inflation est portée par l'envolée des prix de l'alimentation de +11,8% sur un an et le rebond des prix de l'énergie de +19,2%.

Inflation annuelle en France



Source : Banque de France



Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) novembre 2022 : + 7.1%



Endettement national : + 111.5% du PIB





La Loi de Finances pour 2023

Des éléments essentiels à prendre en compte dans la construction des budgets 2023 et suivants



DEUX TEXTES STRUCTURANTS

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

- Donne un **cadre pluriannuel** aux budgets (englobant l'Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales)
- Fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la **trajectoire** pour y arriver
- Décline les objectifs par type d'administration
- Rejeté en 1^{er} lecture à l'Assemblée nationale en 1^{ère} lecture, largement modifié au Sénat. Projet non encore adopté.

La loi de finances pour 2023

- **Un cadre annuel**
- Fixe les crédits en recettes et dépenses
- Elle peut être ajustée par les lois de finances rectificatives
- Le document est enrichi d'annexes(ex : transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales)

LES MESURES MAJEURES DE LA LOI DE FINANCES 2023 POUR LES COLLECTIVITES

■ Filet de sécurité

Reconduction du soutien de l'Etat pour faire face aux augmentations dues à la flambée du coût de l'énergie (1,5 milliards d'euros). Toutefois, limité et conditionné.

■ Revalorisation des bases fiscales

Les bases fiscales, qui servent au calcul des impôts locaux, sont revalorisées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 % (publication INSEE du 15/12/2022).

■ Péréquation et dotation

Augmentation de +90M€ pour la DSU et la suppression de l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

■ Bouclier tarifaire

Prolongation en 2023 du plafonnement de la hausse du prix du gaz et de l'électricité.

Création d'autres mécanismes de prise en charge partielle et conditionnée de l'augmentation (ex : amortisseur électricité).

FILET DE SECURITE 2022 -
DISPOSITIF ET ÉLIGIBILITÉ

Dispositif Loi de finances rectificative pour 2022

| | |
|-----------------------------------|--|
| Pourquoi ? | Compenser une partie de la hausse des dépenses 2022 liée à l'augmentation du point d'indice et à l'inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation. |
| Pour qui ? | Communes et EPCI |
| Quel périmètre ? | Budget principal + annexes + subventions DSP |
| Quand faire la demande ? | Avant le 30 juin 2023. Ou avant le 15 novembre pour versement d'un acompte de 30% qui sera notifié avant le 15 décembre 2022 |
| Auprès de qui ? | Préfet de département et directeur départemental des finances publiques |
| Quelle date de versement ? | Au plus tard le 31 octobre 2023 |

La Ville travaille sur ce dispositif avec Madame la Conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP* et attend le retour des calculs définitifs réalisés par la DGFIP* * au niveau national

Les critères d'éligibilité

Un taux d'épargne brute < 22% en 2021



Une baisse de l'épargne brute > -25% en 2022



Potentiel financier par hab. < double du potentiel financier moyen par hab. des communes même strate



Un impact de la hausse du point d'indice et de l'inflation sur l'Énergie > 50% de la baisse de l'EB

Sources: LFR 2022 et Finance Active

* DDFIP : Direction départementale des Finances publiques

** DGFIP : Direction générale des Finances publiques



UN NOUVEAU FILET DE SÉCURITÉ POUR 2023

Un dispositif qui diffère du filet de sécurité de la LFR 2022

Une baisse de l'épargne brute > -15% entre 2022 et
2023 (constatée au CA)



Potentiel financier par hab. < double du potentiel
financier moyen par hab. des communes même strate

Les calculs seront réalisés par la
DGFIP en 2024 sur la base du
compte administratif 2023.
La réponse sera communiquée
aux communes éligibles, au 1^{er}
semestre 2024.

Le calcul de la compensation

Hausse constatée en 2023 liée à l'augmentation des
dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain



50% de la hausse des RRF en 2023 par rapport à
2022



50% de cette différence sera la dotation de
compensation

Sources: LF 2023 et Finance Active



L'AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ

Un dispositif ciblé sur le cout de l'électricité

| | |
|--|--|
| Pourquoi ? | Compenser la hausse de l'électricité |
| Pour qui ? | Communes et leurs groupements |
| Comment faire la demande ? | Retourner l'attestation d'éligibilité à son fournisseur d'électricité avant le 31 mars 2023 pour les contrats signés avant le 28 février 2023 et sous 1 mois pour les contrats signés après. |
| Sur quelle partie de la facture ? | L'amortisseur ne s'applique que sur la part variable énergie (hors abonnement, hors cout d'acheminement, hors cout de réseaux et hors taxes) |
| Comment les fonds seront versés? | L'Etat versera directement au fournisseur d'électricité la partie correspondant à l'amortisseur d'électricité |

Le calcul de l'amortisseur

L'amortisseur portera sur 50% des volumes d'électricité consommé

L'Etat prendra en charge l'écart entre le prix de l'électricité au contrat et 180 €/MWh

Dans la limite de 320 €/MWh

Pour notre Ville, les attestations ont été adressées à notre principal fournisseur d'énergie, TOTAL - ENERGIE

Sources: LF 2023 et Finance Active





LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LES ORIENTATIONS POLITIQUES 2020-2026

Conformément aux engagements pris auprès des carriéroises et des carriéris, les grandes orientations des politiques municipales s'articulent autour de 3 axes structurants :

➤ **Ecologie et Protection de l'environnement**

L'urgence climatique et écologique est là et le dernier rapport du groupe Intergouvernementale des experts climatiques (GIEC) rappelle que 50 à 70% des mesures d'atténuation et d'adaptation ont vocation à être mises en œuvre à l'échelon local. Il est nécessaire de s'engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, contre l'artificialisation des terres et le maintien de la biodiversité.

➤ **Résilience et Solidarité**

Les communes sont en première ligne pour mener les politiques de solidarités en particulier concernant les personnes vulnérables. Face aux crises économiques, sociales, et sanitaires, la municipalité organise et renforce la résilience de notre territoire.

➤ **Démocratie et Ethique**

La commune est le 1er échelon de la démocratie. Associer les citoyens aux projets et décisions de la commune et de l'intercommunalité permet de faire émerger des projets plus aboutis et en adéquation réelle avec les besoins. Cette dimension « Démocratie » imprègne l'ensemble des politiques de la municipalité. Transparence et éthique guident l'action publique.



LES ORIENTATIONS POLITIQUES 2020-2026

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune traduisent chaque année les orientations politiques définies par la municipalité autour de ces 3 axes et plus particulièrement autour des actions suivantes :

➤ **Ecologie et Protection de l'environnement**

Préservation et développement des espaces naturels, aménagement durable de la plaine maraîchère, réduction de la quantité de déchets, renforcement de la propreté urbaine, développement des modes de déplacements doux, promotion de l'usage des transports en commun, rénovation thermique des bâtiments communaux, protection et bien-être animal,...

➤ **Résilience et Solidarité**

Accès facilité à une éducation de qualité, au logement, aux soins et à l'emploi, amélioration de la protection et de la sécurité des biens et des personnes, promotion de la laïcité et du vivre ensemble, développement du bien-vieillir, lutte contre les violences faites aux femmes, soutien aux commerces de proximité et aux associations, rénovation des équipements scolaires, culturels et sportifs,...

➤ **Démocratie et Ethique**

Mise en place d'instances participatives, de concertation avec les habitants, réalisation et communication d'audits, échanges interactifs récurrents via les réseaux sociaux, mise en place de permanences d'élus dans les quartiers et sur le marché hebdomadaire, création de budgets participatifs, promotion de l'excellence éducative sur les temps périscolaires, développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance, autonomisation des jeunes, reconnaissance du rôle des élus minoritaires, démocratisation de l'accès à la culture et aux pratiques sportives,...



UN BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 QUI REFLÈTE LES ENGAGEMENTS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Pour redresser la situation, éviter la dégradation des indicateurs de gestion et mettre en œuvre son projet municipal, la municipalité a choisi de poursuivre la déclinaison de ses engagements auprès des Carriérois :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition communaux** (taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti)
- **Absorber les fortes augmentations** annoncées sur les fluides, le carburant, l'alimentation, les matériaux matières premières (bois, revêtements de sol, peintures ...)
- **Prioriser les investissements répondant aux besoins des habitants, à la sobriété énergétique et aux objectifs du développement durable**
- **Consacrer une part significative du budget à l'entretien du patrimoine** (écoles, gymnases, espaces municipaux) et poursuivre un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) adapté aux finances communales
- **Financer et réaliser la construction de nouveaux équipements de proximité**, tel que le Centre municipal de santé
- **Optimiser les dépenses de fonctionnement**, favoriser la coopération avec les villes voisines, mutualiser les moyens avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et le Département des Yvelines
- **Rechercher de nouvelles sources de financement**



UNE STRATÉGIE FINANCIERE CLAIRE

Gestion rigoureuse

Une culture de gestion permettant l'optimisation des ressources fonctionnelles et financières.

Recherche continue

La montée en puissance de la culture des recettes qui contribuent aussi à valoriser les actions de la Ville.

Maintien des investissements

Malgré le contexte économique, les investissements restent une priorité pour rendre le territoire attractif.

Ambitions marquées

Le développement durable, l'écologie, constituent des marqueurs forts de l'action municipale.

UNE STRATÉGIE FINANCIERE CLAIRE

- En 2019, la Ville a été placée dans le « réseau d'alerte des finances locales » par la Préfecture des Yvelines et la Direction départementale des Finances publiques
- Le placement de la commune dans ce réseau d'alerte a été décidé par les services de l'Etat, suite à la fragilité financière de la collectivité, notamment en raison de son endettement très élevé.
- Par courrier du 26 octobre 2022, Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques ont annoncé la sortie de la collectivité du dispositif, au vu de l'amélioration des résultats budgétaires depuis 2021.
- Les points d'amélioration relevés par les autorités de l'Etat sont :
 - Amélioration de la situation financière de la commune
 - Progression de la capacité d'autofinancement en 2021
 - Progression de la capacité de désendettement et du ratio de désendettement

Un budget primitif élaboré dans un contexte inédit

Après deux années d'un contexte budgétaire incertain lié à la pandémie de Covid 19, l'année 2022 marque le retour à la normale de l'offre de services publics, qu'ils relèvent ou non de compétences obligatoires. On note, en particulier, une reprise des activités culturelles, sportives et évènementielles.

Toutefois, l'explosion de l'inflation vient percuter les budgets des collectivités.

Malgré des demandes répétées de l'Association des Maires de France, le Gouvernement n'a pas accepté l'indexation de la DGF sur l'inflation, mesure indispensable pour permettre aux Communes de faire face à la situation.

Un budget primitif élaboré dans un contexte inédit

En section de fonctionnement, malgré une maîtrise des charges, les postes d'alimentation, dont le 1^{er} marché public de la Ville, à savoir le marché de restauration scolaire, sont fortement impactés, de même que le poste fluides bâtiments (chauffage et électricité).

La mise en place d'un plan de sobriété énergétique a permis de ne pas prendre de plein fouet l'augmentation des coûts au dernier semestre 2022 (papier, carburant, fluides,...). Toutefois, une poursuite de l'inflation est annoncée pour 2023 voire une explosion des produits alimentaires et biens de consommation courante.

L'augmentation de la masse salariale au 1^{er} juillet 2022 (indice des fonctionnaires +3.5% et augmentations successives du SMIC depuis le début de la même année) engendre une augmentation importante de ce poste de dépenses qui représente 62% des dépenses de fonctionnement de la Ville.

Un budget primitif élaboré dans un contexte inédit

Le dynamisme des bases fiscales de la Ville permet d'absorber en partie les augmentations des dépenses.

De plus, l'augmentation de l'autofinancement 2022 s'explique par une recette exceptionnelle de l'Etat, encaissée en décembre 2022, de 256.000€ au titre de l'aide à la relance pour la construction durable, attribuée par arrêté préfectoral aux Villes faisant un effort en matière de construction de logements. Et venant en complément des subventions obtenues.

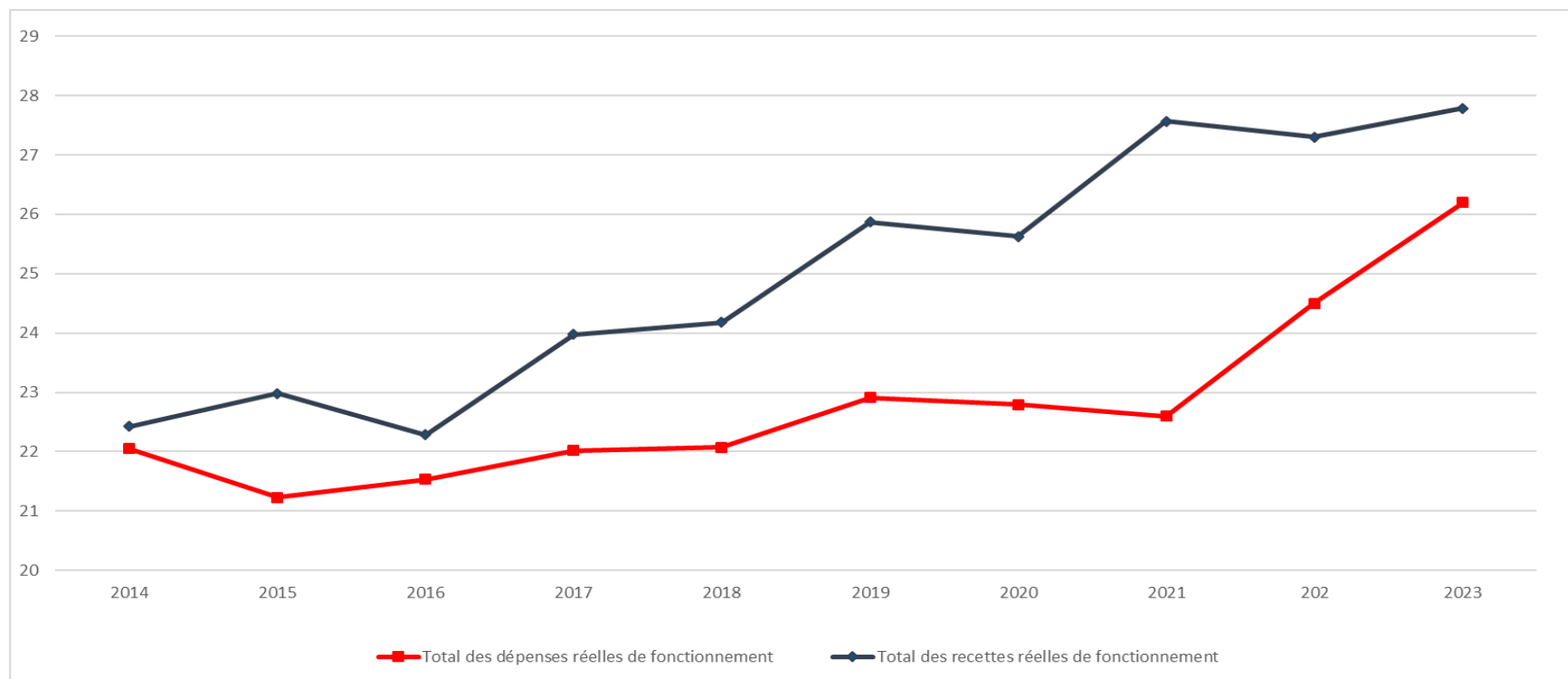
Cet autofinancement permet dès lors de financer la section d'investissement, exceptionnellement élevée en 2022 (reconstruction-extension de l'école élémentaire publique Jean-Giono et 2^{ème} tranche du PPI), sans recourir à l'emprunt. Pour rappel, la Ville n'a pas emprunté depuis 2018.

Il est prévu une inflation importante en 2023 et les budgets devront prendre en considération cette donnée : **recherche de financements, optimisation des marchés et des recettes perçues par les services seront des leviers incontournables pour retrouver un autofinancement permettant les investissements futurs dont la ville à besoin.**



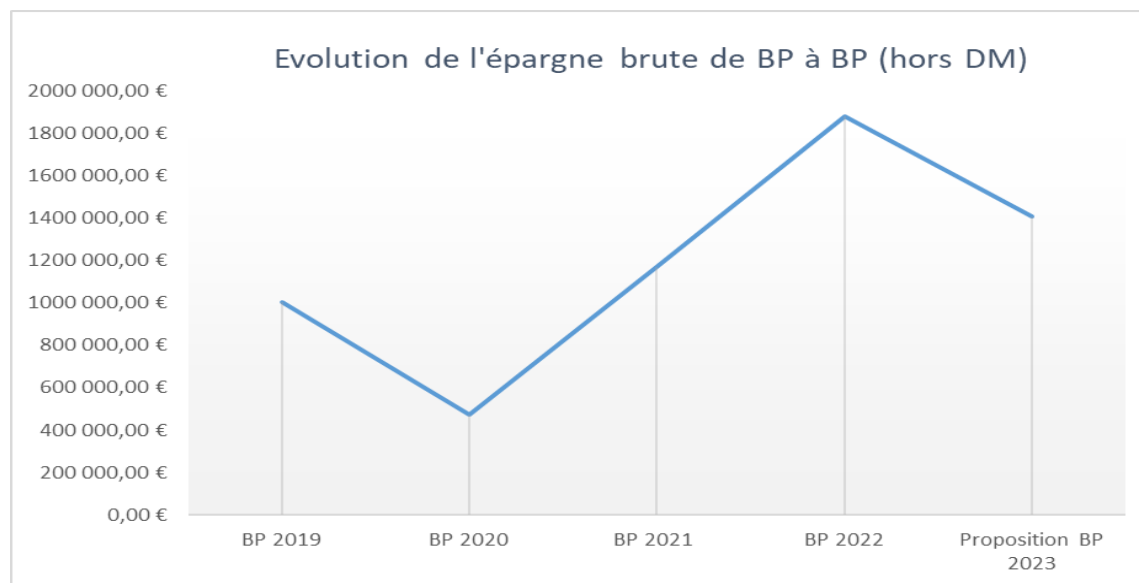
ÉVOLUTION ENTRE RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : APRÈS UN EXERCICE 2021 ATYPIQUE, RETOUR VERS L'EFFET CISEAU

M€



Evolution de l'épargne brute de BP à BP (hors DM)

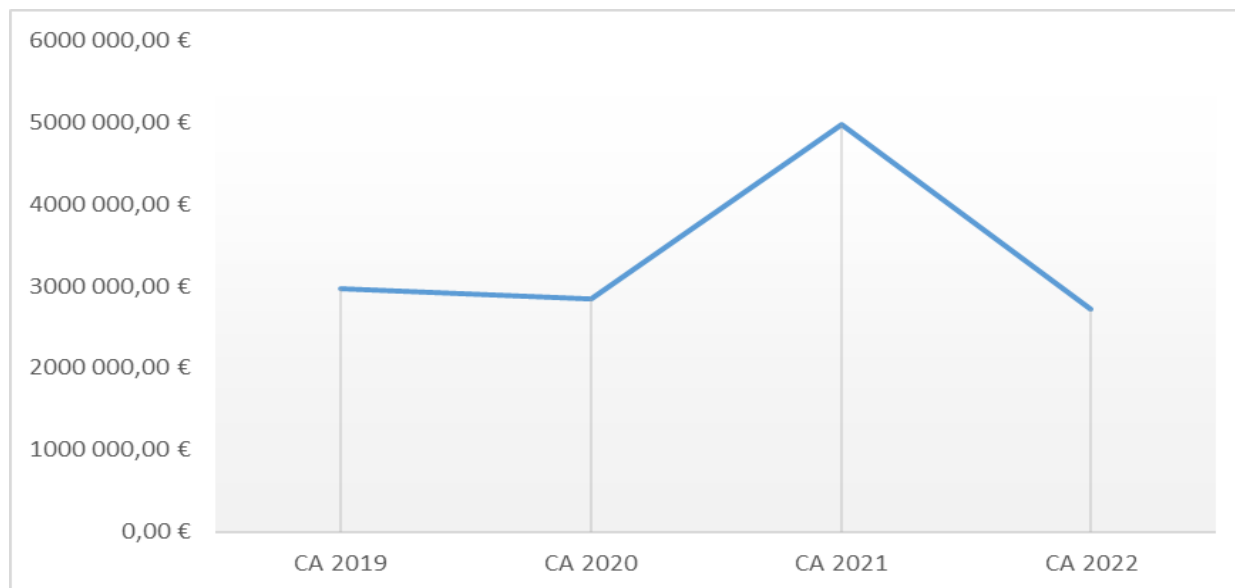
| | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2022 | Proposition BP 2023 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 23 165 706,26 € | 24 751 102,00 € | 25 007 320,00 € | 25 023 931,21 € | 26 382 879,78 € |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 24 166 807,00 € | 25 224 032,00 € | 26 176 920,00 € | 26 903 712,50 € | 27 791 760,00 € |
| Épargne | 1 001 100,74 € | 472 930,00 € | 1 169 600,00 € | 1 879 781,29 € | 1 408 880,22 € |



Rapport d'orientation budgétaire 2023

Evolution de l'épargne brute du CA 2019 au CA 2022

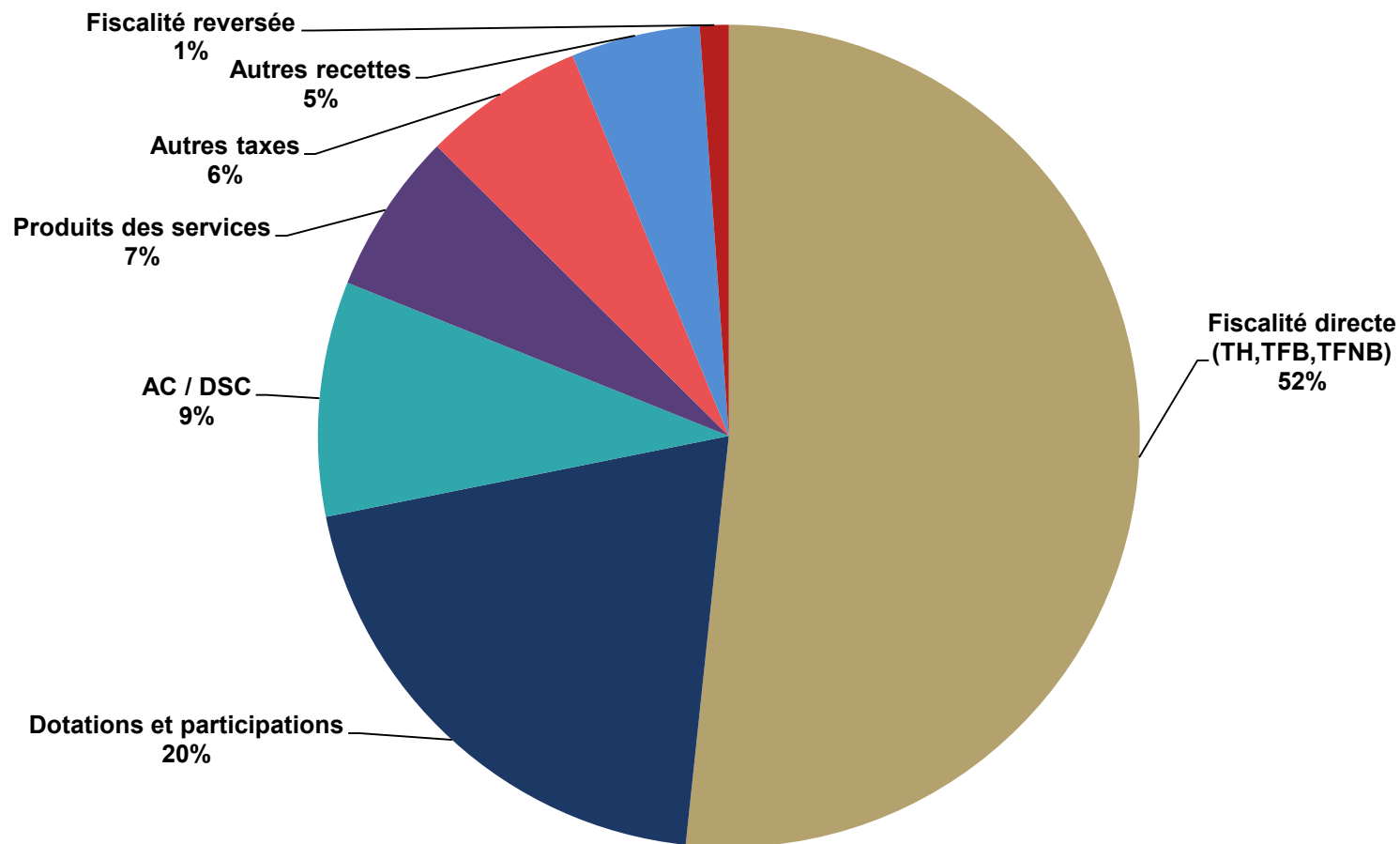
| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 22 908 020,02 € | 22 785 252,87 € | 22 598 168,65 € | 24 585 390,90 € |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 25 871 471,60 € | 25 628 845,44 € | 27 572 450,76 € | 27 301 554,85 € |
| Épargne | 2 963 451,58 € | 2 843 592,57 € | 4 974 282,11 € | 2 716 163,95 € |



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement dépendantes de la fiscalité

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2022



Rapport d'orientation budgétaire 2023

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

| | CA 2020 | CA 2021 | CAA 2022 * | BP 2022 | Prévisionnel 2023 |
|--|------------|------------|------------|-------------|-------------------|
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 25 628 845 | 27 572 450 | 27 301 555 | 26 903 713 | 27 791 760€ |
| Évolution | -0,94% | 7,58% | -0,98% | - | 3,30% |
| Produits des contributions directes (TH + TFB + TFNB) | 13 702 085 | 13 683 110 | 14 207 756 | 14 108 404 | 14 818 143 € |
| Évolution | 3,42% | -0,14% | 3,83% | - | 5,03% |
| Fiscalité indirecte (taxe d'électricité, attribution compensation, etc.) | 3 755 182 | 5 299 294 | 4 465 308 | 4 272 230 | 4 008 634 € |
| Évolution | -2,74% | 41,12% | -15,74% | - | -6,17% |
| Dotations (participations- autres subventions) | 5 151 046 | 5 333 326 | 5 506 882 | 5 485 133 € | 5 362 737 € |
| Évolutions | 2,84% | 3,54% | 3,25% | - | -2,23% |
| Fiscalité transférée | 309 271 | 309 271 | 309 271 | 309 271 | 309 271 € |
| Évolution | 0,00% | 0,00% | 0,00% | - | 0,00% |

* CAA : compte administratif anticipé



ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT POUR CARRIÈRES-SOUS-POISSY (EN €)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Prévisionnel 2023 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------------|
| Dotation Générale Forfaitaire | 1 470 208 | 1 430 549 | 1 368 110 | 1 327 219 | 1 248 000 |
| Dotation Solidarité Urbaine | 908 627 | 961 048 | 1 010 781 | 1 042 654 | 1 078 000 |
| Total annuel | 2 378 835 | 2 391 597 | 2 378 891 | 2 369 873 | 2 326 000 |

- **Dotation Générale Forfaitaire (DGF)** : La DGF est écrêtée tous les ans en vue d'abonder la DSU. Malgré les demandes de l'Association des Maires de France, la DGF poursuit sa diminution et ne prend pas en compte la forte inflation. Pour 2023, la dotation forfaitaire serait de 1 248 000€.
- La **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** est en hausse de +3,3 %, passant de 1 042 654€ en 2022 à 1 078 000 € en 2023.
- Depuis 2017, la commune n'est plus éligible à la part de la **Dotation Nationale de Péréquation** du fait des modifications de la carte intercommunale intervenues en 2017.



➤ Taxe d'habitation

- Pour rappel depuis 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'Etat reverse une compensation, toutefois figée.
- Elle continue à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), soit 94 251€ pour 2022.
- Le taux de la THRS, bloqué depuis 2019, peut de nouveau, en 2023, être augmenté par les communes, en le corrélant aux taux de taxes foncières

0% d'augmentation du taux communal de la taxe sur le foncier bâti et non bâti depuis 2021

➤ Taxe foncière

- Pour rappel : le taux du foncier bâti du département (**11,58 %**) a été ajouté, en 2021, au taux du foncier bâti de la commune (**29,58 %**)
- Pas d'augmentation des taux d'imposition de la part communale : le taux de référence 2021 pour la ville de 41,16 % reste identique pour 2023.
- La municipalité a fait le choix **de rétablir une exonération partielle de 2 ans** sur les constructions neuves
- L'Etat a décidé une évolution de +7,1 % de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

La municipalité a mis à l'étude, avec les services de la DDFIP, l'impact d'une exonération de taxe foncière « haut niveau de performance énergétique »

LES ORIENTATIONS EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2023

Les autres recettes de fonctionnement :

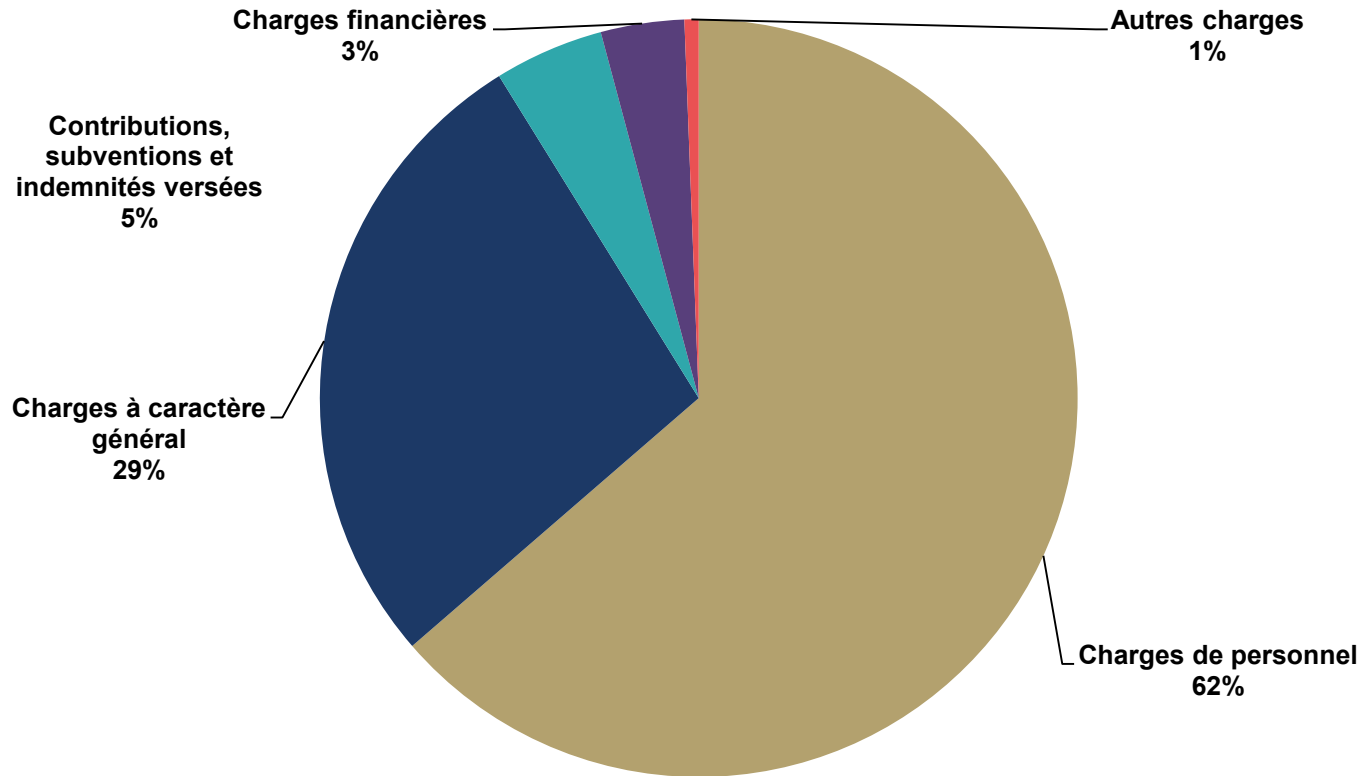
- **Attribution de compensation** : Versée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise visant à compenser le coût des compétences transférées à la Communauté Urbaine. A l'issue des travaux de la CLECT, cette dotation s'établira à 2 465 208,54 €.
- **Autres recettes fiscales** : La taxe sur les consommations d'électricité reste stable par rapport à 2022. Les droits de mutation ont nettement progressé en 2022, compte tenu de la difficulté de prévoir l'évolution du marché, l'inscription au BP est estimée à 650 000 €.
- **Produits des services** : Ils comprennent les recettes tarifaires (restauration scolaire, études, accueils de loisirs, etc.) ; il est proposé d'y inscrire 1 810 000 €.
- **Atténuations de charges** : Elles regroupent les remboursement des accidents du travail, les longues maladies, les maladies ordinaires, etc. ; il est proposé d'y inscrire 619 000 €.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Structure des dépenses réelles de fonctionnement
en 2022

LES ORIENTATIONS EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2023

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et les taxes. Les dépenses de ce chapitre seront en augmentation par rapport au CA 2022. L'inscription tient compte des dépenses incompressibles, dans un contexte tendu et incertain, mais reflètent aussi des politiques volontaristes de la municipalité.
 - La forte augmentation annoncée des fluides (eau, gaz, électricité), du carburant, des matériaux et matières premières, impactant l'ensemble des achats,
 - La hausse des dépenses de restauration municipale du fait de la volonté de promouvoir une alimentation responsable et durable et de la forte augmentation du prix des denrées,
 - La reconduction du kit de rentrée scolaire alloué à chaque enfant d'école élémentaire, après consultation de la communauté éducative et prise en compte de ses observations,
 - Le maintien des classes de découverte et de l'activité piscine pour les élèves des classes élémentaires,
 - Des crédits permettant la poursuite d'une politique volontariste de formation pour les agents pour leur permettre une montée en compétences (animateurs, ATSEM, agents de la direction des services techniques, policiers municipaux, gardiens d'équipements sportifs...).



LES ORIENTATIONS EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2023

- **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) et les charges exceptionnelles (Chapitre 67)** regroupent principalement les subventions de fonctionnement. Parmi les principales composantes de ce chapitre, on peut noter :

- Malgré un contexte budgétaire contraint, l'enveloppe allouée aux associations reste identique à celle de 2022. Un accent particulier est mis sur les associations qui développent des actions de solidarité envers la population carriéroise et des projets en lien avec le label « Terre de jeux 2024 ». 2 nouveaux appels à projets sont créés, en 2023, à leur attention pour favoriser l'inclusion et la transition écologique.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



- L'attribution d'une subvention au CCAS de 598 750 € pour lui permettre de développer des initiatives solidaires : gestion d'un hébergement d'urgence sociale, lutte contre la précarité menstruelle, cabine de télé médecine, repas mensuels animés et activités pour les seniors Cette subvention intègre de nouvelles actions de prévention santé (lutte contre le cancer) et une aide aux plus démunis pour les frais vétérinaires de leurs animaux de compagnie.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



- La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à l'autonomie des jeunes (aide au permis de conduire, à la formation, à la pratique sportive et culturelle,...) : 40 000 €

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



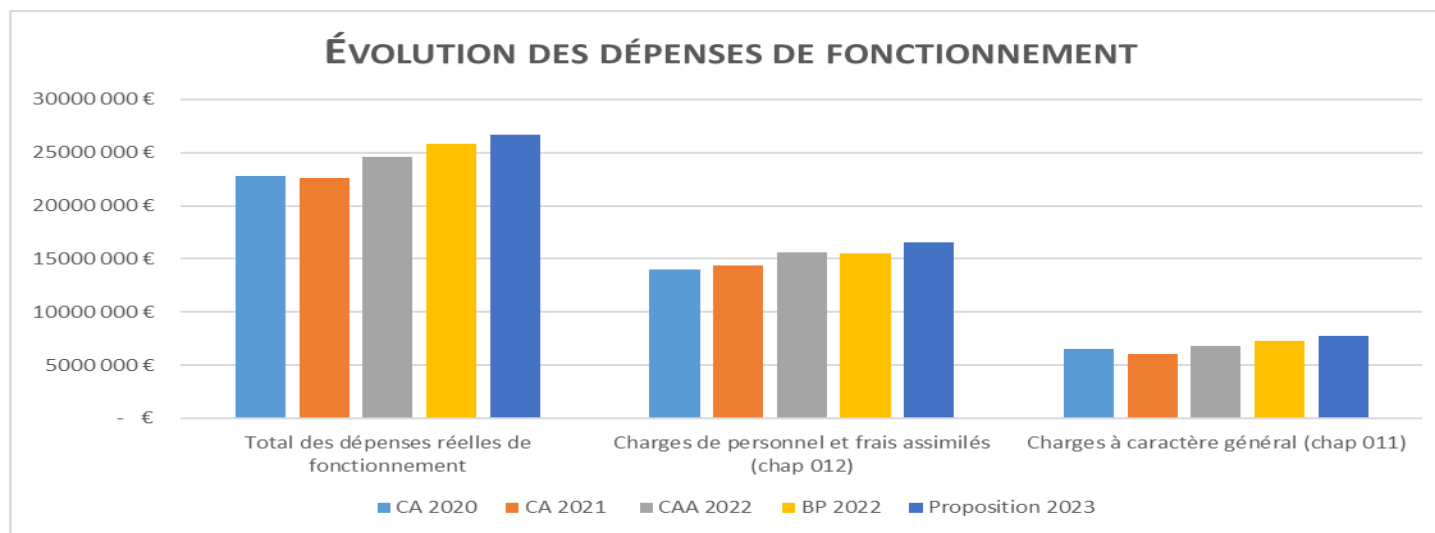
- **Les charges financières (Chapitre 66)** pour 2023 seront de 843 K€ contre 875 K€ en 2022, soit une baisse de – 3,7%. Cela s'explique par le fait que la Ville n'a contracté aucun emprunt depuis 2020.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** augmenteront en 2023 à un rythme d'environ 5,43% par rapport au BP 2022.



ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

| | CA 2020 | CA 2021 | CAA 2022 | BP 2022 | Proposition 2023 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 22 785 253 € | 22 598 169 € | 24 585 391 € | 25 023 931 € | 26 382 880 € |
| Évolution | | -0,82% | 8,79% | | 5,43 % |
| Charges de personnel et frais assimilés (chap 012) | 13 956 736 € | 14 362 048 € | 15 648 366 € | 15 477 031 € | 16 480 000 € |
| Évolution | | 2,93% | 8,96% | | 6,48% |
| Charges à caractère général (chap 011) | 6 539 917 € | 6 027 862 € | 6 765 221 € | 7 231 563 € | 7 630 000 € |
| Évolution | | -8,49% | 12,23% | | 5,51% |



L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN 2022

Les dépenses du personnel représentent 15 648 366,48€ en 2022, soit une hausse de 8,9% par rapport à 2021 qui s'explique par :

- La réforme des 1607 heures qui a conduit à modifier les organisations de travail pour divers secteurs (périscolaire, affaires scolaires...)
- La fin de la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- L'augmentation des obligations de l'employeur en matière notamment d'assurance statutaire, congés bonifiés, CNAS, capital décès, etc.
- La mise en place de l'indemnité de fin de contrat désormais en vigueur dans la fonction publique. Cette prime dite de précarité est versée sous conditions aux contractuels de droit public.
- Les décisions gouvernementales en cours d'année, non prévues au BP et qui impactent directement les charges de personnel (augmentation du point d'indice, revalorisation du SMIC, reclassements indiciaires...)



LES PERSPECTIVES DES DÉPENSES DE PERSONNEL POUR 2023

Les charges de personnel s'élèveront à 16 480 000 € en augmentation de +6,48 % par rapport au BP 2022. Cette augmentation se détaille comme suit :

- Une enveloppe incompressible pour environ 73 270 € (GIPA, Glissement vieillesse technicité, avancements d'échelons, avancements de grade, reclassements et bonifications, indemnités de fin de contrat)
- Une étude menée sur le régime indemnitaire des agents pour environ 25 155€
- Des recrutements non pourvus en 2022 et à pourvoir sur 2023
- Des recrutements imposés par les conditions de taux d'encadrement (ouverture de classes, inscriptions conséquentes en périscolaire et restauration)
- La mise en place du forfait mobilité durable
- La mise en place d'une participation employeur pour le personnel en ce qui concerne la prévoyance
- L'augmentation du point d'indice et du SMIC en année pleine (+ 431 000 €)



TRAITEMENT INDICIAIRE ET RÉGIME INDEMNITAIRE (EN €)

| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Rémunération principale (titulaires) | 5 036 400 | 5 043 925 | 5 093 668 | 5 254 049 |
| NBI, supplément familial et indemnité de résidence | 314 626 | 309 947 | 311 308 | 325 504 |
| Autres indemnités (titulaires) | 1 653 301 | 1 534 864 | 1 463 242 | 1 573 435 |
| Rémunération non titulaires | 2 759 478 | 2 737 949 | 2 966 202 | 3 166 286 |
| Rémunération CAE-CUI, apprentis | 22 755 | 29 897 | 40 136 | 45 596 |



Répartition par positions statutaires

- Titulaires : 64,34%
- Contractuels de droit public : 30,10%
- Contractuels de droit privé : 0,55% (Contrats aidés, ..)
- Assistantes maternelles : 2,84%
- Vacataires : 0,43%
- Autres : 1,73%

% masse salariale

STRUCTURE DES EFFECTIFS

ÉVOLUTION DES EMPLOIS PERMANENTS DEPUIS 2019 EN ETP

| | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C et autres | Total |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|
| Effectifs au 31/12/2019 | 19 | 28 | 335 | 382 |
| Effectifs au 31/12/2020 | 18 | 25 | 336 | 379 |
| Effectifs au 31/12/2021 | 19 | 30 | 331 | 380 |
| Effectifs au 31/12/2022 | 20 | 35 | 308 | 363 |
| Évolution 2019–2022 | + 1 poste pourvu | + 7 postes pourvus | - 27 postes pourvus | - 19 postes pourvus |
| | +5,26% | + 25% | - 8,05 % | -4,97% |

Répartition par catégories



● Catégorie C : 74,60% ● Catégorie B : 10,48%
● Catégorie A : 9,89% ● Autres : 5,03%

LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

- La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 imposait aux collectivités de se mettre en conformité avec le cadre légal des 1 607 heures annuelles.
- Le nombre de jours de congés annuels est désormais fixé à 25 jours auxquels s'ajoutent les 2 jours de congés dits « de fractionnement » ainsi que les RTT selon la durée de travail hebdomadaire.
- La durée de travail des agents est répartie sur une moyenne de 223 jours, avec une durée de travail hebdomadaire de 35h, 37h, 37h30 ou 38h30 heures selon les fonctions exercées et le secteur d'activité.

LES AVANTAGES EN NATURE

Deux types d'avantage en nature, rentrant dans l'assiette de cotisation, sont versés :

- Les avantages en nature « nourriture » au profit du personnel de la restauration scolaire et des enseignants surveillant la pause méridienne.
- Les avantages en nature « logement » au profit des gardiens.

LES AVANTAGES SOCIAUX

L'action sociale à destination du personnel de la Commune représentera pour l'exercice 2023 la somme de 144 332,92 €, comprenant :

- Les cotisations aux CNAS (339 agents sont concernés, y compris les vacataires, à raison de 212 € / an chacun, soit un total de 71 868€ / an).
- La participation de l'employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance (127 agents sont concernés pour un montant de 23 475 € / an).
- L'allocation « enfants handicapés » du personnel (10 agents sont concernés à raison de 172,46 € / mois, soit un total de 20 695,20€ / an).
- La subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel pour 35 000 €.



Structure et évolution de la dette

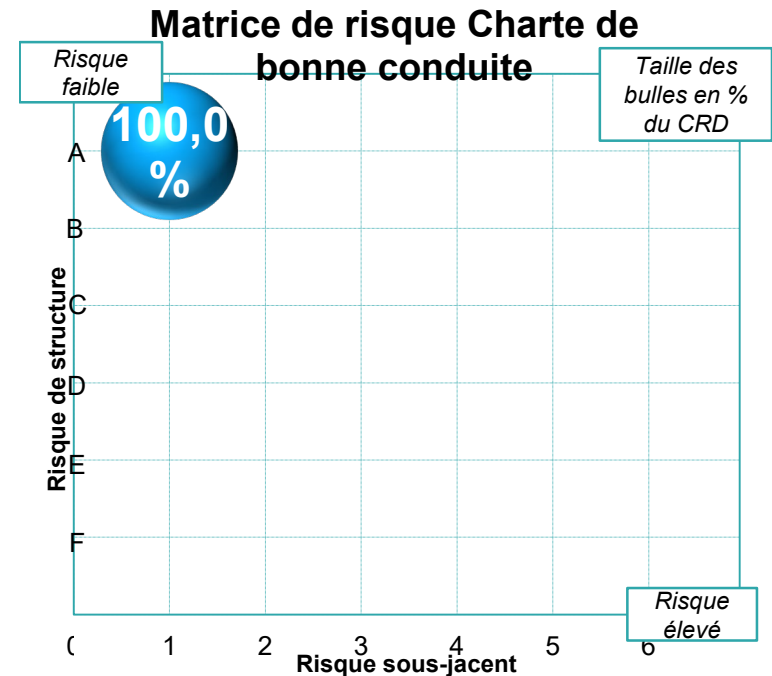
Un risque minimal au sens de la Charte de bonne conduite

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Depuis 2011, les collectivités sont tenues de présenter la répartition de leur encours de dette en fonction du niveau de « risque » associé à chacun des emprunts le composant. Cette répartition découle de la **classification des emprunts par niveau de risque** établie par la charte « Gissler » de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales en 2009.

Au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite « Gissler » (allant de 1A, très bonne gestion, à 6F, gestion très risquée), depuis 2016 Carrières-sous-Poissy a une dette saine qui est classée à 100% A1.

Pour rappel, les emprunts structurés ont été renégociés en 2013 (45% de l'encours de dette 2013) et en 2016 (27% de l'encours de dette 2016).

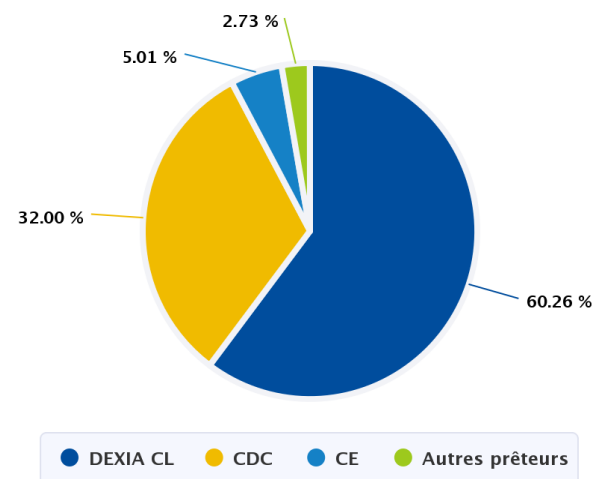


Produits non structurés (1A) : 100,0%

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENCOURS DE DETTE (EN €)

La répartition de l'encours de dette par prêteur au 1^{er} janvier 2023 s'établissait de la manière suivante :

| Prêteurs | Capital Restant Dû (CRD) | % de CRD |
|---------------------------------|--------------------------|----------|
| Dexia CL | 15 347 133 € | 60,26% |
| CDC | 8 150 664 € | 32,00% |
| Caisse d'épargne | 1 275 000,00 € | 5,01% |
| SFIL CAFFIL | 677 083 € | 2,66% |
| Caisse d'Allocations Familiales | 18 000 € | 0,07% |
| Total prêteurs | 25 467 880 € | 100 |



Rapport d'orientation budgétaire 2023

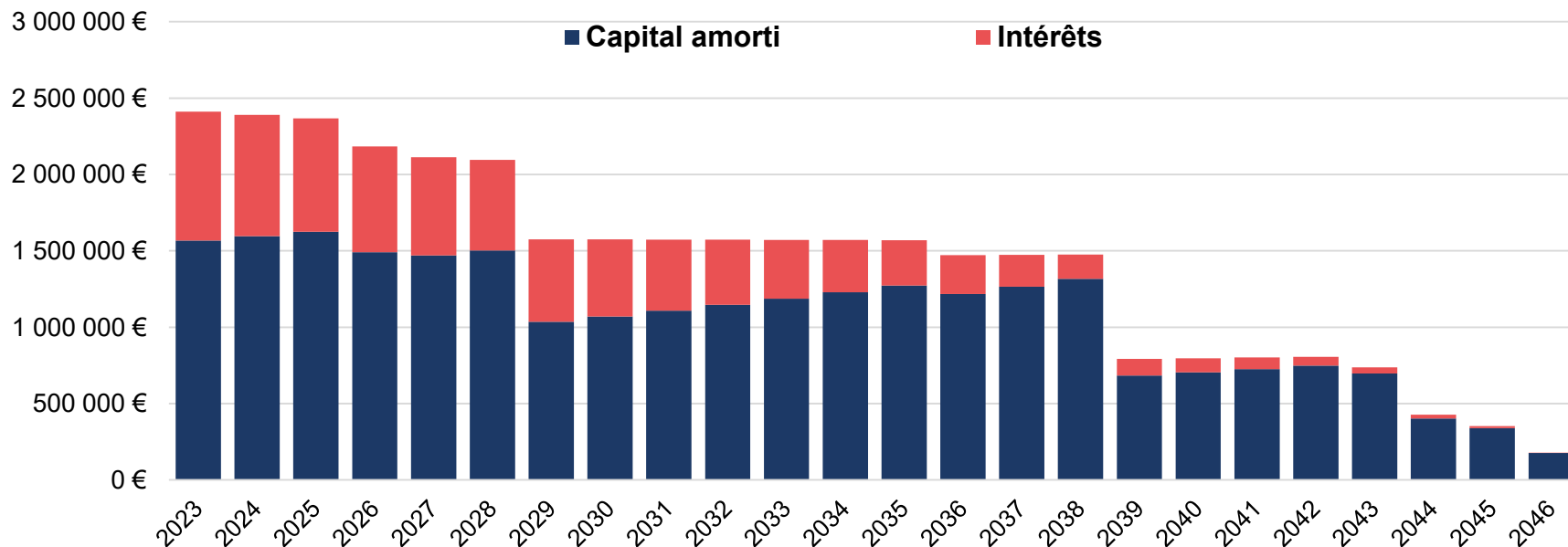
TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 01/01/2023 (EN €)

| Année de la date de début d'exercice | CRD début d'exercice | Capital amorti | Intérêts | Flux total | CRD fin d'exercice |
|--------------------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|
| 2023 | 25 575 597,43 € | 1 568 191,23 € | 842 879,98 € | 2 411 071,21 € | 24 007 406,20 € |
| 2024 | 24 007 406,20 € | 1 595 490,51 € | 795 007,64 € | 2 390 498,15 € | 22 411 915,69 € |
| 2025 | 22 411 915,69 € | 1 623 973,35 € | 742 563,15 € | 2 366 536,50 € | 20 787 942,34 € |
| 2026 | 20 787 942,34 € | 1 491 446,12 € | 691 427,65 € | 2 182 873,77 € | 19 296 496,22 € |
| 2027 | 19 296 496,22 € | 1 470 383,85 € | 642 130,61 € | 2 112 514,46 € | 17 826 112,37 € |
| 2028 | 17 826 112,37 € | 1 502 765,51 € | 593 049,65 € | 2 095 815,16 € | 16 323 346,86 € |
| 2029 | 16 323 346,86 € | 1 035 292,61 € | 540 091,20 € | 1 575 383,81 € | 15 288 054,25 € |
| 2030 | 15 288 054,25 € | 1 070 592,60 € | 503 742,14 € | 1 574 334,74 € | 14 217 461,65 € |
| 2031 | 14 217 461,65 € | 1 107 457,18 € | 465 902,85 € | 1 573 360,03 € | 13 110 004,47 € |
| 2032 | 13 110 004,47 € | 1 145 961,28 € | 427 409,02 € | 1 573 370,30 € | 11 964 043,19 € |
| 2033 | 11 964 043,19 € | 1 186 183,31 € | 385 466,91 € | 1 571 650,22 € | 10 777 859,88 € |
| 2034 | 10 777 859,88 € | 1 228 205,85 € | 342 583,32 € | 1 570 789,17 € | 9 549 654,03 € |
| 2035 | 9 549 654,03 € | 1 272 115,45 € | 296 932,50 € | 1 569 047,95 € | 8 277 538,58 € |
| 2036 | 8 277 538,58 € | 1 218 003,01 € | 253 209,64 € | 1 471 212,65 € | 7 059 535,57 € |
| 2037 | 7 059 535,57 € | 1 265 963,69 € | 206 767,49 € | 1 472 731,18 € | 5 793 571,88 € |
| 2038 | 5 793 571,88 € | 1 316 097,84 € | 158 790,19 € | 1 474 888,03 € | 4 477 474,04 € |
| 2039 | 4 477 474,04 € | 683 973,43 € | 108 646,19 € | 792 619,62 € | 3 793 500,61 € |
| 2040 | 3 793 500,61 € | 704 547,10 € | 92 497,04 € | 797 044,14 € | 3 088 953,51 € |
| 2041 | 3 088 953,51 € | 725 913,33 € | 75 420,20 € | 801 333,53 € | 2 363 040,18 € |
| 2042 | 2 363 040,18 € | 748 108,10 € | 57 918,09 € | 806 026,19 € | 1 614 932,08 € |
| 2043 | 1 614 932,08 € | 696 303,75 € | 39 955,09 € | 736 258,84 € | 918 628,33 € |
| 2044 | 918 628,33 € | 402 710,82 € | 24 482,03 € | 427 192,85 € | 515 917,51 € |
| 2045 | 515 917,51 € | 339 657,02 € | 13 040,22 € | 352 697,24 € | 176 260,49 € |
| 2046 | 176 260,49 € | 176 260,49 € | 2 218,04 € | 178 478,53 € | 0,00 € |
| Total | | 27 117 619,62 € | 9 193 527,15 € | 36 311 146,77 € | |

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Remboursement de la dette

Entre 2020 et 2023, la Ville est contrainte de rembourser une dette de 9 945 353 €. Entre 2020 et 2022, 7 534 282€ ont déjà été remboursés.



- Un encours de dette : 25 467 881€ en 2023 contre 27 117 619 € au 01/01/2022.
- Une annuité qui demeure élevée : 1 568 191,23€ de capital et 842 879,98 € d'intérêts en 2023.
- Pour rappel, un emprunt a été contracté en 2018 pour 9 446 877 €.
- Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2032 et la totalité de la dette sera éteinte en 2046.





 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

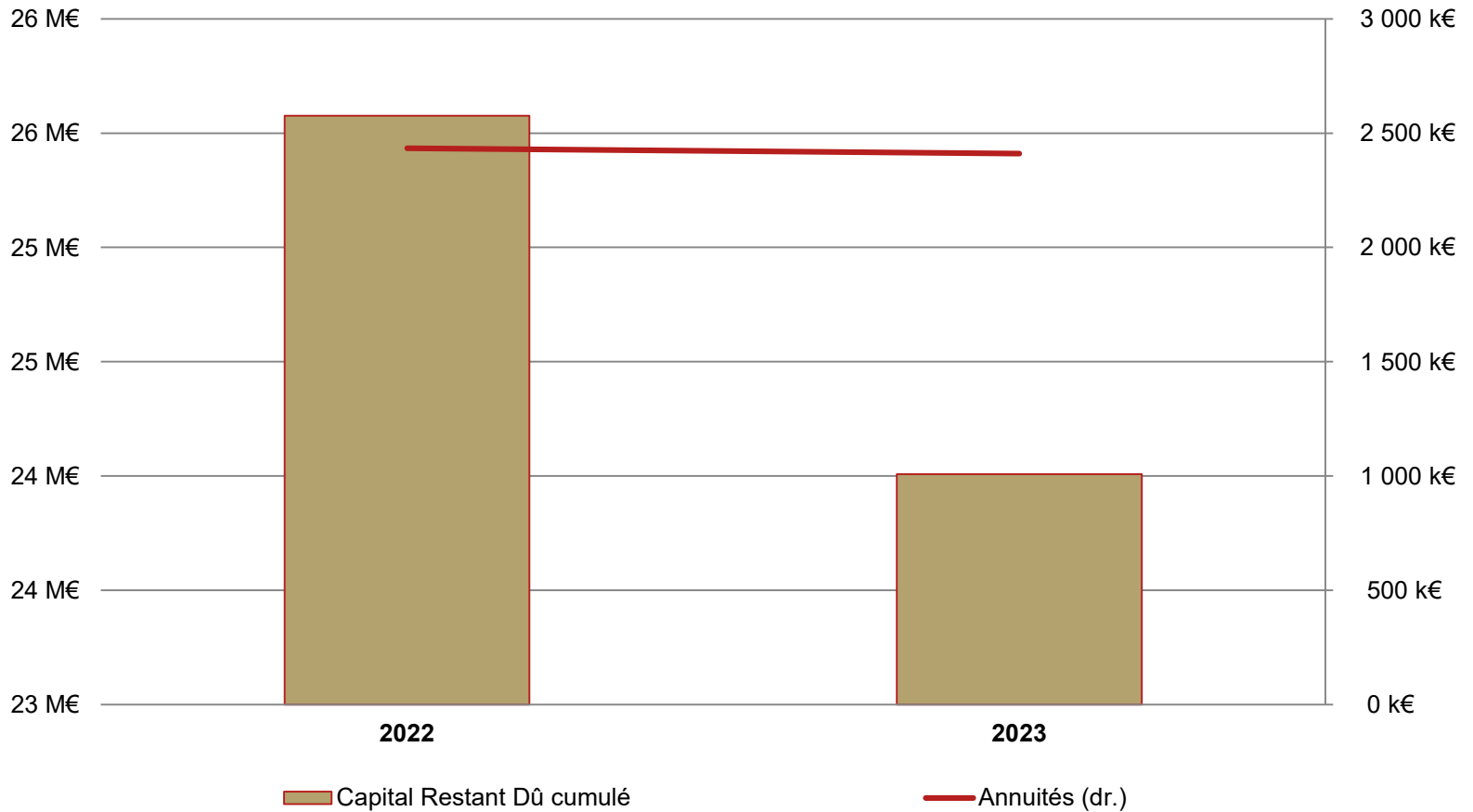
UNE POLITIQUE MUNICIPALE D'INVESTISSEMENT QUI S'INSCRIT DANS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- En 2015, l'Organisation des Nations Unies a adopté un « plan pour transformer le monde », composé de 17 objectifs de développement durable.
- Les Etats signataires se sont engagés à mettre en œuvre ce plan, appelé Agenda 2030, dont la France est dotée depuis 2019.
- **Les 17 Objectifs** de développement durable (ODD) couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.
- A son échelle, la municipalité de Carrières-sous-Poissy entend décliner ces objectifs dans ses politiques publiques, notamment en matière d'investissement.

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Un PPI 2020-2023 de 30,5 M€ sans recours à l'emprunt permettant une politique d'investissement soutenue et un désendettement progressif

Évolution de l'encours de dette

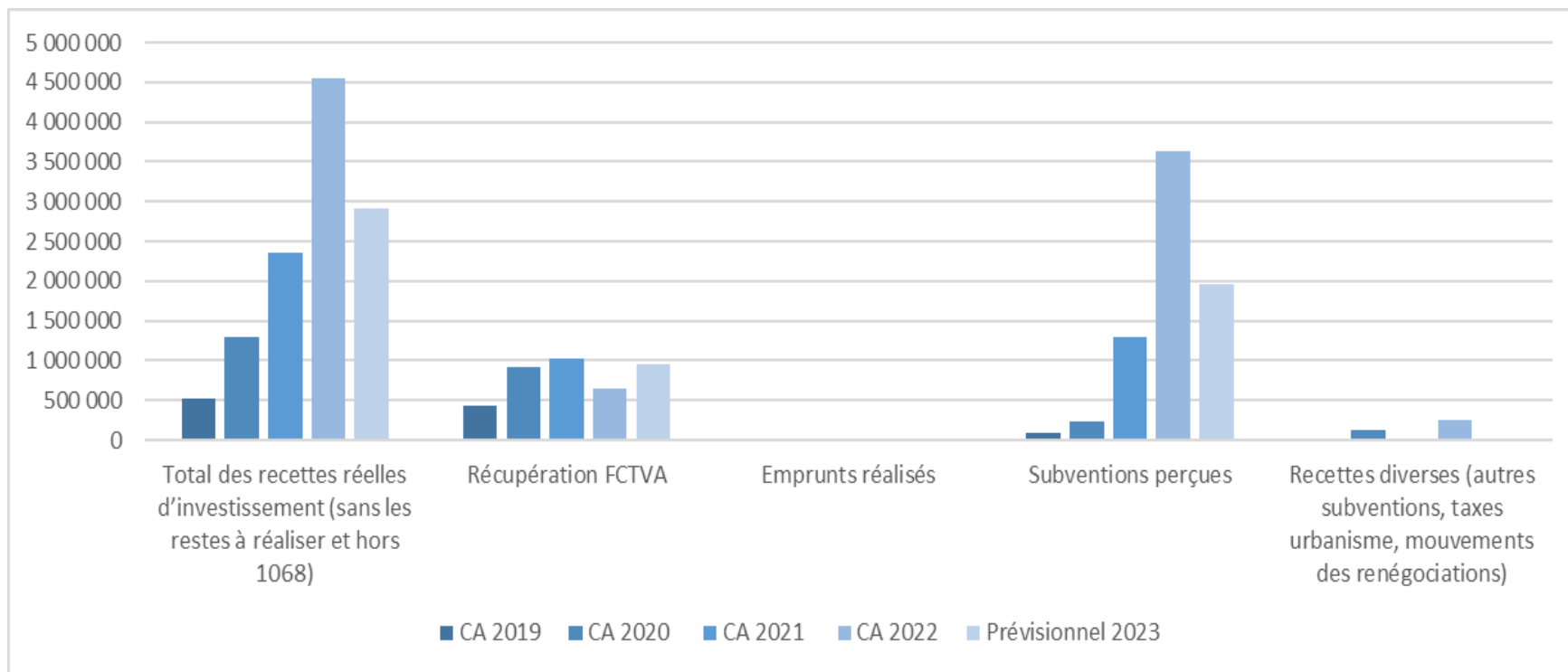


RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €)

| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | Prévisionnel 2023 |
|--|---------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Total des recettes réelles d'investissement (sans les restes à réaliser et hors 1068) | 529 791 | 1 293 822 | 2 349 841 | 4 547 170 | 2 911 080 |
| Récupération FCTVA | 429 096 | 925 097 | 1 028 315 | 655 739 | 950 000 |
| Emprunts réalisés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Subventions perçues | 84 167 | 239 937 | 1 294 094 | 3 633 872 | 1 958 080 |
| Recettes diverses (autres subventions, taxes urbanisme, mouvements des renégociations) | 16 528 | 128 787 | 27 432 | 256 610 | |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

M€



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CAA 2022 | Proposition 2023 |
|---|-----------|-----------|-----------|------------|------------------|
| Total des dépenses réelles d'investissement (sans les restes à réaliser et le remboursement du capital) | 5 140 485 | 6 549 846 | 6 433 974 | 11 452 879 | 6 136 475 |
| Autres investissements (renégociation dette, cautions etc.) | 1 901 | 6 903 | 0 | 1 180 | 0 |
| Remboursement capital de la dette | 1 418 765 | 1 492 873 | 1 516 932 | 1 536 022 | 1 568 192 |

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE

ODD 3 - DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES

Solidarité et santé

- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre municipal de santé : 80 000 € (consultation en cours)
- 1^{ère} tranche de travaux pour l'aménagement de la salle Guy Castan en Centre municipal de santé : 200 000 €

Petite Enfance

- Multi-accueil Les Bambins - pose d'huisseries neuves - sécurisation des accès avec visiophone et modification des entrées – réfection de la peinture des grilles : 110 000 €
- Multi-accueil Les Pitchouns - rénovation et remise en peinture complète et remplacement des velux : 36 000 €

Equipements sportifs

- Gymnase Provence - rénovation des douches et vestiaires du RDC : 50 000 € - Candidature au plan 1000 dojos financés par l'Etat et la FFJ pour l'aménagement d'un petit dojo au gymnase Provence
- Gymnase Champfleury - remplacement d'huisseries, rénovation des douches et des vestiaires : 60 000 €
- Complexe sportif Bretagne – pose d'un sol neuf : 95 000 €



ODD 4 – VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ

Rénovation et équipement des écoles

Des crédits d'investissement à hauteur de 600 000 € seront affectés aux travaux dans les écoles (hors travaux en régie).

- **Ecole Le Parc :**
 - ✓ Rénovation du réfectoire, de la cuisine, de la salle des maîtres et de la bibliothèque
 - ✓ Pose de portes neuves d'accès
 - ✓ Reprise de la toiture
- **Ecoles élémentaires Champfleury, Le Centre et Bords de Seine :** remplacement de stores enroulables
- **Ecole élémentaire Le Centre :** pose de sols souples en entourage d'arbre
- **Groupe scolaire Provence :**
 - ✓ Sécurisation de l'accès au parking des enseignants et des agents communaux
 - ✓ Etude pour l'extension du restaurant scolaire
- **Ecole Louis-Pasteur :** réfection du parking des enseignants
- **Ecole élémentaire Jean-Giono :** solde de l'opération de reconstruction-extension
- **Provision pour la 3^{ème} tranche du PPI des écoles :** 150 000 €

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



ODD 7 – GARANTIR L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Sobriété énergétique et développement durable

- Création d'un cheminement lumineux solaire entre la rue des Ecluses et le boulevard Pelletier
- Etudes thermiques et de structure pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics et d'ombrières sur les parkings municipaux : provision de 25 000 €

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE

ODD 9 – METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE

Equipements publics

- Espace Louis Armand - remplacement des portes de secours : 26 500 €

Aménagement urbain

- Création d'un parking de 150 places (rue les Fleurs) dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Saint-Louis : 280 000 €
- Secteur Île de la Dérivation :
 - ✓ Maîtrise d'œuvre désamiantage : 10 000 €
 - ✓ Désamiantage des garages de l'Île de la Dérivation (1^{ère} tranche) : 51 500 €
 - ✓ Pose toiture garages de l'Île de la Dérivation (1^{ère} tranche) : 30 000 €



ODD 11 - FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Sécurité Publique

- Achèvement du poste de Police municipale : 200 000 €
- Déploiement de la vidéo-surveillance par le Syndicat Seine et Yvelines Numérique (14 mâts, 21 caméras sur réseau fibre) : 830 000 €
- Equipements pour la Police municipale : 18 600 €

Equipements publics

- Extension du colombarium au Cimetière Le Clos des Bruyères : 9 000 €
- Ravalement du Puits artésien : 29 700 €
- Travaux d'accessibilité du Presbytère

Aménagement urbain

- Aménagement d'un terrain situé 620 rue Maurice Berteaux avec mise en place d'un abri à containers pour les commerces rue Daniel Blervaque : 25 000 €
- Contribution à la construction de la passerelle mobilités actives au-dessus de la Seine, entre Poissy et Carrières-sous-Poissy : 200 000 €
- Réalisation d'études conjointes avec l'EPAMSA sur le secteur de l'entrée de Ville : 48 000 €

11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

ODD 12 – ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Restauration municipale

- Travaux de rénovation de la cuisine centrale (murs, plafonds et carrelages, portes coupe-feu) : 57 000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un programme pluriannuel d'aménagements et de travaux dans les offices : 25 000 €
- Acquisition de matériel neuf pour les offices et les cuisines de production : 154 000 €



ODD 13 – PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Equipements sportifs

- Rénovation de l'éclairage extérieur du gymnase Provence et du complexe sportif Bretagne : 85 000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'isolation thermique du gymnase Provence et du complexe sportif Bretagne : 40 000 €

Sobriété énergétique et développement durable

- Poursuite du déploiement du plan de passage systématique à l'éclairage Led sur le patrimoine communal : 10 000 €
- Mise en place de la télégestion avec optimiseur de relance pour la régulation du chauffage : 98 000 €
- Pose de films solaires à l'Hôtel de Ville et au Pôle Michel-Colucci : 35 000 €



ODD 15 – PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES

Ville amie des animaux

- Création d'un cimetière animalier avec l'installation d'un columbarium (terrassment, pose de clôture, aménagement paysager, achat des cases funéraires,...) : 20 000 €

Transition écologique

- Création d'un Atlas de la biodiversité : 30 000 €

17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS

ODD 17 – PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Démocratie participative

- Mise en œuvre des projets proposés pour 2023 par les conseils de quartier (30 000 € par quartier, soit une enveloppe de 90 000 €)
 - ✓ Quartier Le Centre : embellissement du chemin de Halage (aux abords de l'Île de la Dérivation)
 - ✓ Quartier Bords de Seine : pose de bancs customisés
 - ✓ Quartier Saint-Louis : création d'une aire de jeux

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

PROCHAINE ÉTAPE :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

